

# Bulletin d'inscription

A retourner à : **Groupe Formation Entreprise La Cité des Langues**  
**Savoie Technolac - 13 Allée du Lac de Constance - 73381 Le Bourget du Lac**  
**Tél. : 04.79.25.38.31 - Fax. : 04.79.25.33.54 - @ : [info@formationentreprise73.com](mailto:info@formationentreprise73.com)**

<b>ENTREPRISE</b>			
Raison sociale :		Forme juridique :	
Adresse :		Effectif :	
		SIRET :	
CP et Ville :		Code NAF :	
E-mail :		Responsable du Personnel :	
Tél. :		Contact pour cette formation :	
Fax :			
<b>FORMATION</b>			
<b>INTITULE DU STAGE</b>		<b>DATES(S)</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>
<b>PARTICIPANT(S)</b>			
<b>PRENOM ET NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>STATUT *</b>	<b>TEL. PERSONNEL</b>
<i>*(cadre, agent de maîtrise, employé, ouvrier, libéral, commerçant, particulier, demandeur d'emploi)</i>			
<b>Quels sont les thèmes que vous souhaitez voir développer dans ce stage :</b>			
Adresse(s) d'envoi de la / des convocation(s) si différente(s) de celle de l'entreprise :			
Tél. :		Portable :	
E-mail :			
<b>FACTURATION - REGLEMENT</b>			
Pour que la facture soit adressée à l'OPCA de l'entreprise, veuillez fournir au Groupe Formation Entreprise ou au Groupe Formation Entreprise La Cité des Langues une attestation de prise en charge avant le démarrage du stage. En l'absence de ce document la facture sera établie à l'entreprise.		<b>ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFERENTE DE CELLE DE L'ENTREPRISE</b>	
<b>MODE ET CONDITIONS DE REGLEMENT</b> La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des conditions de participation figurant au verso. Règlement par chèque à l'ordre de A2G – Groupe Formation Entreprise ou de A2G – Groupe Formation Entreprise La Cité des Langues de 30 % à la commande, le solde à réception de facture. <b>Les factures de Groupe Formation Entreprise et de Groupe Formation Entreprise La Cité des Langues font office de convention simplifiée de formation.</b>			

Date :  
 Signature de l'employeur et cachet ou du stagiaire :

En partenariat avec la C.C.I.T. de la Savoie

### TARIF

- Les prix de vente sont indiqués sur les programmes détaillés, ainsi que sur les propositions de formation Intra-entreprise munis par le Groupe Formation Entreprise et le Groupe Formation Entreprise La Cité des Langues.
- Le Groupe Formation Entreprise et le Groupe Formation Entreprise La Cité des Langues ne sont pas assujetties à la TVA, les prix sont nets de toute taxe pour la formation continue.
- Les repas et frais d'hébergement ne sont pas inclus dans les prix.
- Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

### DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Un accusé réception de commande est adressé à l'entreprise à réception du bulletin d'inscription.
- Une convocation de stage sera envoyée 10 jours avant le démarrage du stage ; elle précisera les modalités pratiques et sera accompagnée d'un plan d'accès.
- Nos factures font office de convention de stage (si votre OPCA souhaite une convention de formation préalable, veuillez nous en faire la demande lors de l'inscription).
- Facture et attestation de présence sont envoyées à l'issue de la formation.

### FACTURATION - REGLEMENT

#### ***Règlement par l'Entreprise***

- Acompte de 30 % à la commande, solde à réception de facture sans escompte.
- Le non- respect de ces conditions de vente donne lieu à des pénalités de retard calculées selon le taux de l'intérêt légal en vigueur.

#### ***Règlement par l'OPCA***

- La facture peut être adressée directement à l'OPCA de l'entreprise. Pour ce faire, l'attestation de prise en charge devra parvenir au Groupe Formation Entreprise ou au Groupe Formation Entreprise La Cité des Langues avant la fin de la formation. Faute de ce document, la facture sera adressée directement à l'entreprise.
- En cas de prise en charge partielle, la différence de coût sera facturée à l'entreprise.

#### ***Règlement par le Particulier :***

- La totalité du montant de la formation doit être réglée avant le démarrage du stage.

### ANNULATION

#### ***Annulation (hors langue)***

- En cas de désistement tardif (entre 10 jours et 2 jours ouvrables avant le début du stage), une facture de 30 % du montant total sera adressée à l'entreprise. Si ce désistement intervient dans un délai inférieur à 2 jours, la totalité du stage sera due.  
Nota : cette facture n'est pas imputable au budget formation.
- Tout stage commencé est dû en totalité.

#### ***Annulation (langue)***

- En cas d'annulation d'une séance de cours de la part du stagiaire, un délai de prévenance de 2 jours ouvrés est exigé sinon la séance est facturée. Toute annulation dans les délais permet le report du cours à une date ultérieure.
- Les cours prévus en laboratoire, sur les outils multimédia ne peuvent en aucun cas être remplacés par des heures de face à face pédagogique.
- Tout stage commencé est dû en totalité.
- Le Groupe Formation Entreprise ou le Groupe Formation Entreprise La Cité des Langues se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage, au plus tard une semaine avant la date prévue si le nombre de participants est insuffisant pour le bon déroulement de la formation.